

## Réunion ordinaire du jeudi 23 juin 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 23 juin, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juin 2016, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie. La séance était publique et présidée par M. Alain DESCOUSSE, Maire,

*Etaient présents* : Mmes, MM. DESCOUSSE Alain, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, PETIT René, SOLANA-LASSALLE Maryline, BIAUTE Philippe, DESPAX Véronique, CLAVERIE Floriane, FIEFVET Guillaume, GUILLORY Laurence, DOZE, Marlène, LAURY Olivier, RAGARU Agnès.

*Conseillers excusés* : Mme Christiane BARRIEU- pouvoir à M. René PETIT  
M. Jean-Jacques PEYRET- pouvoir à M. Alain DESCOUSSE

Secrétariat de séance : Mme RIVIERE Pascale (15 voix) est désignée.

La séance débute, en présence de M. Olivier SOUARD, Maire d'Antras, pour le tirage au sort des jurés d'Assises.

Sur la commune d'Antras, M. Jacques MARTY, enseignant retraité est désigné

Sur la commune de Jégun, Mme Marie DAROLLES, employée EDF et Mme Jacqueline RUATZ BARDOT, employée de banque, sont désignées.

M. Souard quitte le conseil municipal.

### **Lecture du compte rendu du conseil municipal du jeudi 19 mai 2016 :**

Mme Pascale RIVIERE fait la lecture du compte rendu qui est approuvé à l'unanimité.

Mme RAGARU demande si elle peut connaître les dates des prochains conseils municipaux. M. DESCOUSSE lui répond que le prochain conseil devrait se dérouler le 28 juillet, si les éléments permettant l'attribution des marchés de la rue et de la salle de judo sont disponibles à ce moment là.

### **Ordre du jour :**

- **Informations diverses :**

Monsieur le Maire fait part des remerciements des familles endeuillées :

- Famille LOUBET pour le décès de M. Francis LOUBET
- Famille BIAUTE pour le décès d'Olivia BIAUTE
- M. Georges ALVES pour le décès de sa sœur
- M. Pierre ESPIET pour le décès de sa belle mère

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- **Traversée du village** : le goudronnage route départementale de la porte de Vic à la Communauté de Communes a été réalisé par le Conseil Départemental et les travaux se sont déroulés dans de très bonnes conditions. Le revêtement par enrobé à froid est très propre. La commune en a profité pour faire réaliser des bateaux devant les passages dans le cadre de l'accessibilité mais il en reste encore un à réaliser devant l'école.

Les plots et les ralentisseurs Porte de Vic ont été remis en place. Le marquage au sol sera effectué par le Conseil Départemental plus tard, ainsi que le revêtement de la gendarmerie à la RD 930 qui devrait être exécuté après le 15/09.

- **Assainissement** : Cette semaine, le bureau d'étude a fait procéder à des tests à la fumée pour repérer les fuites sur le réseau. Une réunion devrait être programmée en septembre.
- **Les travaux d'Enlégau** : l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques se poursuivent
- **Entretien du clocher** : Une entreprise réalise en ce moment des travaux d'enlèvement des végétaux qui ont poussé sur les corniches et stabilise tout ce qui est instable avec du mortier, de la chaux et des plaques de zinc. Ce travail devra être complété par la suite par un élagage des branches trop proches du clocher.
- **Délibération sur la fourrière automobile** : La préfecture a demandé à la commune de revoir sa délibération qui n'était pas conforme. Les différentes étapes seront reprises.
- **Boîte postale** : La poste a demandé de trouver un emplacement pour installer une grande boîte normalisée qui recevrait le courrier des particuliers et serait accessible au service de ramassage du courrier en dehors des heures d'ouverture du bureau de poste. M. le Maire indique que les allées Gambetta offriraient une bonne solution, il précise aussi qu'à partir de septembre la poste de Jégun sera dotée d'un facteur- guichetier. Une discussion intervient sur la présence des services publics en milieu rural et Mme RAGARU dit que l'on peut compléter jusqu'à fin juin une enquête de la Préfecture du Gers et du département du Gers sur « l'accessibilité des services publics auprès des habitants du Gers ».
- **Demande d'exonération de taxe foncière** : M. le Maire indique qu'il a reçu une demande d'un agriculteur bio pour demander une exonération de taxe foncière. La commune n'ayant pas voté de délibération dans ce sens, il n'est pas possible d'accéder à cette demande.

- **Comptes rendus** :

M. Alain DESCOUSSE présente le **bilan annuel du SIAEP de Vic Fezensac** qui fait apparaître que l'eau distribuée est de bonne qualité même si l'on relève une dégradation physico-chimique en raison de pesticides, sans que cela ne présente de risques sanitaires.

L'évolution du prix de l'eau est aussi présentée dans ce rapport : il est passé de 1.91 €/m<sup>3</sup> en 1993 à 2.10 € en 2016.

Ce bilan annuel est disponible à la mairie pour tout particulier qui désire en prendre connaissance.

M. Alain DESCOUSSE expose que la réunion du 02/06/2016 a entériné la **dissolution du Pays d'Auch** dont l'activité est reprise par le syndicat mixte du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural).

MM Guy LAPEYRE, Olivier LAURY et Philippe BIAUTE (qui assistait à cette réunion pour le compte de la communauté de communes) font le **compte rendu du Conseil d'Ecole** qui s'est tenu le 14/06/2016.

L'ITEP de Lescout a fait une demande d'intégration pour 7 enfants de l'institut qui seraient scolarisés 2 matinées par semaine mais toujours accompagnés par 1 animateur de Lescout. Ces enfants ne fréquenteront ni la cantine ni le CLAE et un protocole de crise a été élaboré en cas de souci. Les parents d'élèves ne sont pas opposés à cette demande.

Pour la rentrée 2016-2017, les effectifs sont stables avec 122 élèves + 4 en janvier.

Une institutrice quitte Jégun et est remplacée par Mme Cécile Andrieu qui assurera les fonctions de directrice.

M. Philippe BIAUTE fait le compte rendu de l'actualité de la **communauté de commune Cœur de Gascogne** :

Il indique que la communauté de communes qui avait demandé aux communes membres de laisser à la communauté les attributions du FPIC (fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales) l'année dernière ne fera pas cette demande cette année. Pour la commune de Jégun cela signifie une recette supplémentaire pour le budget communal de 6075 €.

La communauté de communes va installer la climatisation dans une salle du CLAE à Jégun.

- **Délibérations** :

**Mise à disposition d'un agent d'animation** :

Mme Pascale RIVIERE indique que la commission administrative paritaire a émis un avis favorable le 13/06/2016 à la mise à disposition d'un agent d'animation auprès du foyer rural. Il convient donc de délibérer pour accepter cette mise à disposition, en fixer la date d'entrée en vigueur, sa durée, le volume horaire concerné, en fixer les conditions financières et autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Foyer Rural.

La proposition soumise au vote est de valider cette mise à disposition à partir du 01/07/2016 pour une durée de 3 ans, pour une prestation de 14.7 heures hebdomadaires, le foyer rural remboursant annuellement à la commune le coût réel du salaire plus charges à la commune et autoriser le Maire à signer la convention avec le Foyer Rural. Sur chacun de ces points,

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

**Décision modificative pour subventions** :

Mme Pascale RIVIERE indique que lors du dernier conseil une décision de principe avait été discutée pour accorder une subvention aux deux jeunes jégunoises ayant participé au championnat de sports scolaires et qu'il faut augmenter la subvention du Foyer Rural pour lui permettre de faire face remboursement de salaire de l'agent mis à disposition.

**Dépenses de fonctionnement** :

Compte 6574 subventions + 150 € (75 € par jeune pour le championnat de France de sports scolaires)

+ 5.200 € pour le Foyer Rural (6 mois de remboursement salaire +charges de l'agent mis à disposition du Foyer rural)

Compte 022 dépenses imprévues : - 150 €

**Recettes de fonctionnement :**

Compte 6419 remboursement de salaire + 5 200 €

Vote: Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15

**Licence IV –mise à disposition sous forme de commodat :**

Le gérant de la SARL Les fournils gersois, M. Cyrille FARINÈS a demandé à bénéficier de la licence IV dont la mairie est propriétaire. M. le Maire propose de faire comme cela a déjà été fait, signer un commodat prévoyant la mise à disposition à titre gratuit de la licence IV pour une durée de 3ans, à la fin de cette période, le gérant s'engage à acheter, louer ou restituer la licence à la mairie. Mme Agnès Ragaru indique qu'elle souhaiterait voir rajouter une clause précisant que le preneur s'engage à respecter tous les engagements liés aux stages et à exploiter cette licence conformément à la réglementation en vigueur. M. Le Maire demande l'autorisation de signer le commodat dans ce sens.

Vote: Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

**Durée d'amortissement pour le budget assainissement :**

Mme RIVIERE indique que Mme MOUNE, Trésorière, a demandé une délibération pour fixer les durées d'amortissement des immobilisations du service assainissement. Des cadences indicatives sont fixées par l'instruction M49, par exemple entre 50 et 60 ans en matière de réseaux ou de station d'épuration. La durée actuellement pratiquée par la commune étant de 60 ans, il est proposé de retenir la durée la plus longue préconisée par la M49 pour tous les amortissements pratiqués.

Vote: Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

**Propositions de prêts travaux Rue St Nicolas – choix de l'organisme prêteur :**

Monsieur le Maire a reçu deux réponses à ses demandes de prêt, une du Crédit Agricole et l'autre de la Poste.

Le crédit Agricole fait une offre de prêt de 162.000 € à 1.73% en taux fixe sur 20 ans, avec des frais de dossier de 170 €

La Poste fait une offre de prêt de 160.000 € à 1.69% en taux fixe sur 20 ans, avec des frais de dossier de 400 €.

La comparaison des offres est difficile car le capital emprunté est un peu différent, mais l'application d'une règle de trois permet de déterminer que l'offre de La Banque Postale est la moins disante.

M. le Maire demande au conseil d'accepter l'offre de prêt de La Poste

Vote: Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

**Programme voirie – Choix des entreprises :**

M. le Maire indique que les offres de prix des entreprises pour le programme voirie 2016 ont été ouvertes le 22/06/2016.

4 entreprises ont fait des offres : la société TPG Travaux Publics de Gascogne, Eurovia STPAG, COLAS et MALLET.

L'offre la moins disante a été faite par la société TPG, M le Maire propose de retenir cette offre.

Vote : Contre : 0, Absentions : .0 Pour : 15

- **Questions diverses** :

Aucune question diverse n'est soulevée.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22h50.